



COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le 3 octobre 2024

AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE À HAYANGE : QUI EST VRAIMENT RESPONSABLE ?

Les habitants de Hayange ont récemment découvert une augmentation significative de leur taxe foncière, comme nous l'avions annoncé il y a quelques mois. Mais comment expliquer cette hausse ? Les avis de taxe foncière révèlent clairement l'évolution des taux entre 2023 et 2024.

La Ville de Hayange n'a pas modifié sa part communale depuis plus de 10 ans, témoignant de sa volonté de préserver le pouvoir d'achat de ses habitants. Cependant, la base de calcul de l'État, basée sur la valeur locative des biens, a augmenté de 4 %. Mais c'est surtout la part imposée par la Communauté d'Agglomération du Val-de-Fensch (CAVF) qui frappe les esprits avec une hausse vertigineuse de +143 % !

Cette augmentation massive, qui multiplie par 2,5 le taux intercommunal, a été décidée par Michel Liebgott, président socialiste de la CAVF, sous prétexte d'« harmonisation » avec la Communauté d'Agglomération de Thionville. Cette mesure a été approuvée par l'ensemble des élus municipaux des communes du Val-de-Fensch, à l'exception des élus du Rassemblement National de Hayange.

Le maire de Hayange et son équipe municipale réaffirment leur engagement à ne pas alourdir la charge fiscale de leurs concitoyens. Cette volonté de ne pas pénaliser davantage les habitants est en contraste frappant avec les augmentations imposées par l'État et la CAVF, qui visent à combler les déficits causés par leur propre mauvaise gestion.

Ces décisions démontrent également les premiers effets négatifs de la fusion des agglomérations, dont la première action a donc été de taxer davantage les habitants, plutôt que de chercher à optimiser la gestion des ressources comme cela est entrepris à la Mairie de Hayange.



Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26